

ANNEXES

DEFINITIONS

Chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires net est égal au total des ventes de marchandises (revente en l'état) et de la production vendue de biens et services. Comme tous les agrégats comptables, il est déterminé hors taxes. Pour mesurer l'activité d'une entreprise ou d'un secteur, et effectuer des comparaisons, le chiffre d'affaires n'est pas un indicateur toujours significatif car il peut inclure ou non des achats pour la revente et des sous-traitances selon le mode de comptabilisation retenu.

DADS. La « Déclaration Annuelle des données sociales relatives aux salaires et autres rémunérations » est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise ayant employé des salariés au cours de l'année civile. Dans ce document commun aux administrations sociales et fiscales, les employeurs, y compris les entreprises nationales, les administrations publiques et les collectivités locales, sont tenus de communiquer, pour chaque établissement, annuellement, aux organismes de Sécurité sociale d'une part, à l'administration fiscale de l'autre, la masse des traitements qu'ils ont versés, les effectifs employés et une liste nominative de leurs salariés indiquant pour chacun le montant de rémunérations salariales perçu.

Densité régionale. Nombre d'entreprises pour 100 000 habitants, ayant leur siège dans la région.

Effectif non salarié. Toute personne employée dans une entreprise ou un établissement et n'étant pas salariée ; cela regroupe les exploitants individuels (indépendants et employeurs), les associés ou aides familiaux, les stagiaires non rémunérés...

Effectif salarié. La définition exacte peut varier selon les sources :

DADS : effectif salarié instantané au 30 juin ;

SIRENE : effectif salarié au 31 décembre n (ou au premier janvier n+1) ; cet effectif (variable EFENM) fait l'objet d'une mise à jour « de masse » au premier semestre à partir des données DADS, l'effectif d'une entreprise est alors la somme des effectifs de ses établissements au 31 décembre ;

SUSE-FICUS : moyenne annuelle de l'effectif salarié.

Entreprise. D'après le règlement européen sur les répertoires d'entreprises du 22 juillet 1993, c'est « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décisions [...] ».

Établissement. Unité locale (usine, magasin, bureau...) située en un lieu topographiquement isolé où s'exerce l'activité de l'entreprise.

Excédent brut d'exploitation (EBE). Indicateur essentiel de la santé de l'entreprise, il est obtenu en déduisant de la valeur ajoutée les frais de personnel (y compris les charges sociales des non-salariés). Il doit permettre de faire face au financement des investissements (amortissements), aux frais financiers et à la rémunération des non-salariés. Toutes choses égales par ailleurs, selon que le chef d'entreprise est non-salarié ou salarié (par exemple entreprise individuelle et gérant minoritaire de SARL), l'EBE d'une entreprise varie sensiblement : la rémunération du chef d'entreprise non-salarié est incluse dans l'EBE tandis qu'elle est déduite de l'EBE (car considérée comme faisant partie des frais de personnel), si le chef d'entreprise est salarié. D'où la nécessité de distinguer les sociétés des entreprises individuelles pour analyser l'EBE, notamment pour les TPE, où se concentre l'essentiel des entreprises individuelles et des SARL avec un gérant majoritaire.

Exportations. Dans la liasse fiscale les exportations incluent les livraisons intra-communautaires. On notera que cette définition des exportations est très réductrice pour les TPE, quant à leur rôle dans la balance des paiements : ainsi une entreprise d'artisanat qui vend à des touristes étrangers n'est pas « exportatrice », de même une TPE de l'industrie qui effectue de la sous-traitance de spécialité pour un grand chantier à l'exportation n'est pas non plus « exportatrice ».

FICUS. Fichier Complet Unifié de SUSE. Constitué à partir des données fiscales des entreprises et à partir des enquêtes annuelles d'entreprise, FICUS fournit un ensemble de données sur le compte de résultat et le bilan des entreprises. Il regroupe l'ensemble des entreprises imposées aux bénéficiaires industriels et commerciaux et aux bénéficiaires non commerciaux, et exclut les entreprises imposées aux bénéficiaires agricoles et les exploitations agricoles soumises aux BIC, ainsi que les entreprises imposées au régime fiscal ultra-simplifié de la "micro". FICUS rassemble les données concernant 2,3 millions d'entreprises imposées au bénéfice réel, imposées au bénéfice réel imposées au bénéfice réel dont 2,1 millions de l'industrie, du commerce et des services ; pour les 100 000 plus grandes entreprises la source fiscale est complétée par une source statistique, l'enquête annuelle d'entreprise, à laquelle elle est confrontée ; les entreprises absentes du fichier de la DGI (déclarations tardives...) font l'objet d'une estimation. Toutefois les entreprises remplissent des imprimés fiscaux différents et plus ou moins détaillés selon leur régime (Bénéficiaires industriels et commerciaux ou Bénéficiaires non commerciaux) ou leur taille (réel simplifié ou réel normal). Certaines données comptables sont connues pour toutes les entreprises, mais d'autres sont spécifiques à certains régimes d'imposition : ainsi les exportations et les investissements ne sont pas disponibles pour les entreprises relevant du régime des Bénéficiaires non commerciaux.

Frais de personnel. Ils regroupent à la fois l'ensemble des rémunérations allouées au personnel, congés payés, indemnités de préavis de licenciement, suppléments familiaux et l'ensemble des charges sociales des salariés et des non-salariés, obligatoires ou volontaires.

Industrie, commerces, services (ICS). Le champ ICS retenu ici inclut l'ensemble des entreprises sauf celles relevant des secteurs d'activités suivants :

- l'agriculture, la sylviculture, la pêche
- les activités financières (banques et assurances)
- les locations immobilières
- L'administration, les activités associatives

Certaines formes juridiques (associations, certaines sociétés civiles immobilières) sont désormais exclues.

Ce champ ICS a été créé pour examiner de façon cohérente le monde des entreprises : les notions de nombre d'entreprises, de chiffre d'affaires, de valeur ajoutée et d'effectifs sont homogènes d'un secteur à l'autre.

INSEE. Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

Investissements. Investissements en immobilisations corporelles, soit le total de la colonne «Augmentations par acquisitions, créations et virements de poste à poste» moins la colonne «Diminutions par virement de poste à poste». Les «investissements» par voie de crédit-bail ou de location longue durée ne sont donc pas pris en compte.

Marge brute d'exploitation. Ratio égal à l'excédent brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires.

Microentreprises. On entend par « microentreprises » les entreprises de 0 à 9 salariés (Règlement européen sur la définition des PME du 6 mai 2003).

Micro-entreprise (régime fiscal de la). Seules peuvent opter pour les régimes ultra-simplifiés de la « micro-entreprise » (BIC) ou « déclaratif spécial » (BNC) les entreprises individuelles qui réalisent un chiffre d'affaires hors taxes de moins de 76 300 € lorsque leur activité principale est de vendre des marchandises, objets, fournitures et denrées à emporter ou à consommer sur place ou de fournir un logement (hôtellerie, meublés...) ou bien un chiffre d'affaires hors taxes de moins de 27 000 € pour les autres prestataires de services relevant des BIC et les professionnels relevant des BNC. Aucune information économique (chiffre d'affaires, valeur ajoutée, activité exercée) n'est disponible à ce jour sur ces entreprises, seul leur nombre global est connu et estimé à environ 300 000, y compris les DOM mais non compris les activités de location immobilière.

Moyennes entreprises. On entend par « moyennes entreprises » les entreprises de 50 à 249 salariés (Règlement européen sur la définition des PME du 6 mai 2003).

NACE– Rev 2. Nomenclature d'activités des communautés européennes (révisée en 2003) dite NACE cette nomenclature d'environ 500 postes à quatre positions numériques est articulée avec la nomenclature des Nations Unies (CITI – Rev 4) pour les deux premières positions. De nouvelles nomenclatures (NACE – Rev 3, CITI – Rev 5 NAF – Rev 2) seront mises en place en 2007/2008 après la légère révision de 2003.

NAF-Rev 1. Nomenclature d'activités française (révisée en 2003) ; cette nomenclature d'environ 700 postes est strictement articulée avec la NACE – REv 2. Elle comprend quatre positions ; les trois premières, numériques, sont strictement celles de la NACE, la quatrième, alphabétique, peut détailler la quatrième position de la NACE. Elle sera révisée en 2007/2008 après une légère révision en 2003.

NES. Nomenclature économique de synthèse utilisée en France. Elle comprend trois niveaux emboîtés en 16, 36 et 114 positions. Elle sera révisée en 2007 /2008.

Personnes occupées. Il s'agit de l'emploi total, salarié et non salarié.

Les effectifs non salariés ont été estimés à partir du ratio « effectif non salarié par entreprise » calculé dans les enquêtes annuelles d'entreprise de l'INSEE sur l'année 1997 pour chaque occurrence « activité x taille x catégorie juridique x région ».

L'effectif salarié est celui de la liasse fiscale, défini comme la moyenne arithmétique des effectifs (c'est-à-dire les personnes titulaires d'un contrat de travail et rémunérées directement par l'entreprise) à la fin de chacun des trimestres de l'exercice comptable.

Petites entreprises. On entend par « petites entreprises » les entreprises de 20 à 49 salariés ou encore celles de moins de 50 salariés.

Salariés à temps complet. Dans l'exploitation des DADS, on entend par « salarié à temps complet » un salarié non-intermittent et qui travaille au moins à 80 % de la durée du travail, laquelle est estimée chaque année en croisant NES 36 et taille de l'établissement.

PME. On entend par « PME », ou « Petites et Moyennes entreprises », les entreprises de moins de 250 salariés..., qui satisfont en outre à certains critères d'indépendance. De façon pratique ont

été exclues du champ des PME et regroupées dans la colonne « grandes entreprises de 250 salariés et plus » des tableaux présentés, les entreprises qui remplissent au moins une des conditions suivantes :

- chiffre d'affaires ou exportations supérieur à 200 millions d'euros
- ou valeur ajoutée ou total des produits financiers ou des investissements supérieur à 50 millions d'euros
- ou valeur ajoutée négative et inférieure à – 1,5 millions d'euros.
- ou entreprise sans salarié avec des investissements ou des exportations supérieurs à 10 millions d'euros.

Les résultats observés après ce nouveau paramétrage des seuils sont peu différents des résultats observés précédemment, mais l'on observe cependant une baisse des exportations et des investissements des PME, ce qui tient à l'introduction de la dernière condition.

Secteur. Un secteur d'entreprises ou d'établissements rassemble l'ensemble des unités ayant la même activité principale, par référence la nomenclature française d'activités NAF.

SIRENE. Le répertoire SIRENE (Système informatique pour le répertoire des entreprises et de leurs établissements) est géré par l'INSEE en partenariat avec les tribunaux de commerce, les chambres de métiers, l'administration fiscale, l'URSSAF et identifie les entreprises par un numéro à neuf chiffres, le « SIREN », et les établissements par un numéro à 14 chiffres, le « SIRET ». Le répertoire SIRENE est en France le point de départ du dispositif d'études de la démographie des entreprises et des établissements. SIRENE est un outil de coordination et d'information inter-administratif, créé par le législateur pour assurer une procédure d'immatriculation et d'identification des entreprises et de leurs établissements, qui soit utilisée et reconnue par tous. Le rôle inter-administratif du répertoire implique l'enregistrements d'unités sans réalité économique, inscrites pour des besoins purement juridiques ou réglementaires. Dans ce contexte, l'INSEE, qui prend également en compte les besoins statistiques, enrichit le répertoire avec des notions d'activité et de continuité économiques, qui permettent d'isoler les seules entreprises économiquement actives.

SUSE. Système unifié de statistiques d'entreprises, voir FICUS.

Taille des entreprises. On exprimera les classes de taille en termes d'emplois salariés :

0 à 9 salariés	: microentreprises ;
10 à 19 salariés	: très petites entreprises ;
20 à 249 salariés	: petites et moyennes entreprises ;
250 salariés et plus	: grandes entreprises.

TPE. On entend par « TPE », ou « Très Petites Entreprises », les entreprises de 10 à 19 salariés, ou bien encore l'ensemble des entreprises de moins de 20 salariés.

Valeur ajoutée au coût des facteurs (VABCF). Obtenu en déduisant du chiffre d'affaires (augmenté de la production stockée, de la production immobilisée et des subventions d'exploitation), l'ensemble des achats de biens et services consommés ainsi que les impôts et taxes (à l'exception de la TVA et de l'impôt sur les sociétés). Elle correspond à la richesse créée par l'entreprise et sera répartie entre ceux qui y ont contribué. Pour mesurer l'activité d'une entreprise ou d'un secteur et effectuer des comparaisons, la valeur ajoutée est un indicateur plus significatif que le chiffre d'affaires. Cependant, il n'est pas toujours homogène car la contrepartie des facteurs de production peut se trouver exclue de la valeur ajoutée (recours au crédit-bail

plutôt qu'à l'investissement direct, recours à l'intérim ou à la mise à disposition de personnel plutôt qu'à l'emploi direct) ou non. De même certaines prestations (services informatiques, nettoyage, gardiennage, restauration du personnel...) selon qu'elles sont internalisées (réalisées pour compte propre) ou externalisées (confiées à des tiers) seront comprises ou non dans la valeur ajoutée.

NOMENCLATURES UTILISÉES

Les grands secteurs du champ Industrie-Commerce-Services (ICS)

Grands secteurs	NES16	NAF
Industries agricoles et alimentaires	B	15, 16
Industries (autres que IAA)	C, D, E, F, G	10 à 14, 17 à 41
Bâtiment, travaux publics	H	45
Commerce	J	50 à 52
Transports	K	60 à 63
Services	M01, N, P	55, 64, 70.1, 70.3, 71 à 74, 90, 92, 93
Education, santé, action sociale	Q	80, 85

Correspondance entre la NAF et les regroupements NES du commerce et des services

NE S16	NE S 36	NES 114	NAF	
Commerce :				
J Commerce				
	J1	J10	50	Commerce et réparation automobile
	J2	J20	51	Commerce de gros et intermédiaires
	J3	Commerce de détail, réparations		
		J31	521D à 521F	Grandes surfaces à prédominance alimentaire
		J32	521A à 521C, 522	Magasins d'alimentation, spécialisés ou non
		J33	521H, 521J, 523, 524, 525, 526, 527	Autres commerces de détail, en magasin ou non, réparations
Services :				
M	M0	M01	701, 703	Promotion, gestion immobilière
N Services aux entreprises				
	N1	Postes et télécommunications		
		N11	641	Activités de poste et de courrier
		N12	642	Télécommunications
	N2	Conseils et assistance		
		N21	72	Activités informatiques
		N22	741A, 741C, 741G	Services professionnels
		N23	741J	Administration d'entreprises

		N24	741E, 744A, 744B	Publicité et études de marché
		N25	742A, 742B, 742C, 743A, 743B	Architecture, ingénierie, contrôle
	N3	Services opérationnels		
		N31	71	Location sans opérateur
		N32	745	Sélection et fourniture de personnel
		N33	746, 747, 748	Sécurité, nettoyage et services divers aux entreprises
		N34	90	Assainissement, voirie et gestion des déchets
	N4	N40	73	Recherche et développement
P	Services aux particuliers			
	P1	P10	55	Hôtels et restaurants
	P2	Activités récréatives, culturelles et sportives		
		P21	921, 922	Activités audiovisuelles
		P22	923, 924, 925, 926, 927	Autres activités récréatives, culturelles et sportives
	P3	P31	93	Services personnels